

CENTRE HOSPITALIER MANHES

LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT

UNITE D'ADDICTOLOGIE



CENTRE HOSPITALIER MANHES

8 rue Roger Clavier 91700 FLEURY MEROGIS - Tél 01 69 25 64 00 - www-ch-manhes.fr

Secrétariat SSR addictologie :

tél : 01 69 25 67 07 – fax : 01 69 25 65 04 - Email : maria.vieira@ch-manhes.fr

Secrétariat HDJ addictologie :

tél : 01 69 25 65 14 – fax : 01 69 25 64 63 - Email : isabelle.jacquin@ch-manhes.fr

Sommaire général

A- LETTRE D'ACCUEIL.....	Page 3
B- PLAN D'ACCES.....	Page 4
C- PRESENTATION DE L'UNITE ADDICTOLOGIE	Page 5
D- NOS EQUIPES.....	Page 6
E- QUE FAIRE AVANT VOTRE ARRIVEE A L'HOPITAL	Page 7
F- VOTRE SEJOUR	Page 8
1. L'ACCUEIL ADMINISTRATIF.....	Page 8
2. VOTRE PRISE EN CHARGE THERAPEUTIQUE.....	Page 8
3. L'ORGANISATION DE VOS JOURNEES.....	Page 12
4. FIN DU PROGRAMME THERAPEUTIQUE	Page 13
5. VOTRE SORTIE ADMINISTRATIVE.....	Page 14
6. REGLES DE FONCTIONNEMENT.....	Page 15
G- COORDONNEES DES STRUCTURES D'ADDICTOLOGIE EN ESSONNE.....	Page 16
H- LISTE DES MOUVEMENTS D'ENTRAIDE	Page 17

A - Bienvenue

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe de l'unité d'addictologie et de l'hôpital Manhès vous remercie de votre confiance et vous souhaite la bienvenue dans l'établissement

Ce « **livret d'accueil de l'unité d'addictologie** », conçu pour répondre au mieux à vos préoccupations, vous permettra de trouver tous les renseignements utiles pour faciliter votre séjour, que ce soit en hospitalisation en **Soins de Suite et Réadaptation Addictologie (SSRA)** ou bien en **Hôpital De Jour (HDJ)**

Vous trouverez dans le «Livret d'accueil de l'hôpital » des renseignements plus généraux concernant les droits des patients, la confidentialité, les lois informatiques, ainsi que le règlement de vie collective et la liste des prestations extérieurs (pressing, coiffeur...).

Prenez le temps de les consulter et conservez les, ils peuvent vous être utiles à tout moment.

Une équipe pluridisciplinaire, médecins, infirmières, infirmières d'éducation thérapeutique, aides-soignantes, psychologue, assistante sociale, diététiciens, éducateurs médico-sportifs, art-thérapeute vous accompagnera tout au long de votre séjour sous forme d'entretiens et d'ateliers thérapeutiques.

Elle est à votre écoute et s'engage à tout mettre en œuvre pour rendre votre séjour le plus agréable possible et vous accompagner dans votre démarche.

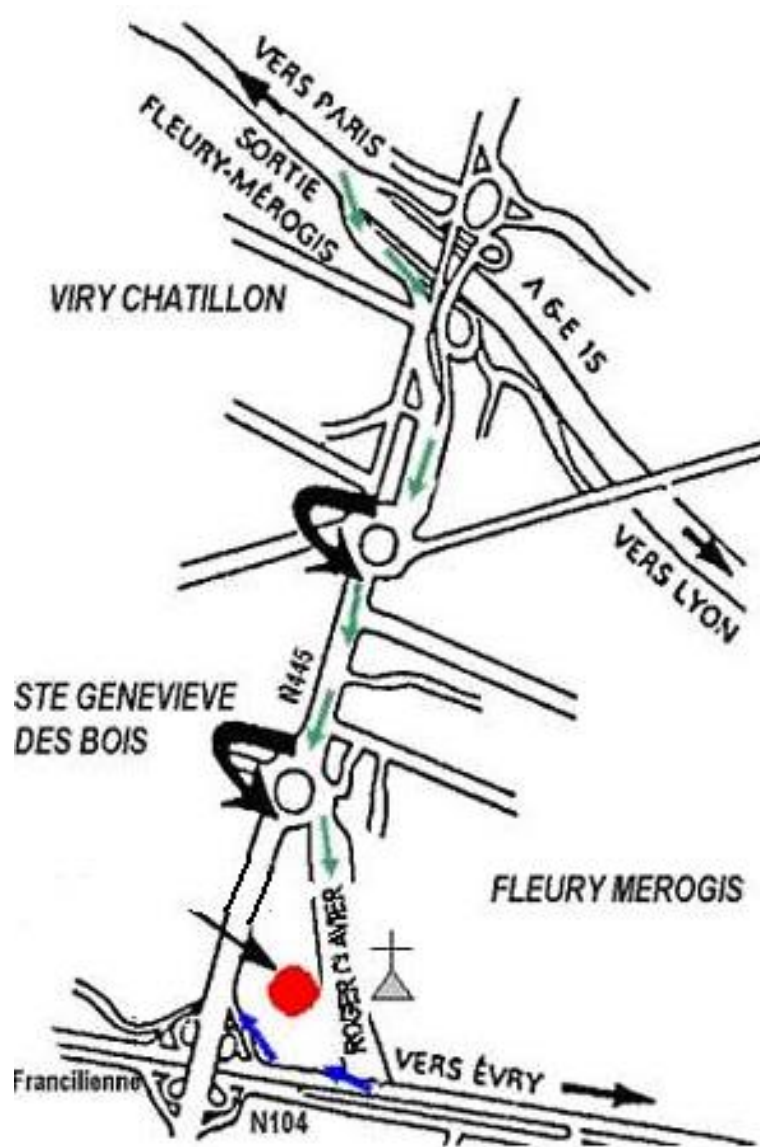
Nous vous souhaitons un bon séjour parmi nous.

L'équipe thérapeutique



B - Plan d'accès à l'Etablissement

Centre hospitalier Manhès :
8 rue Roger Clavier 91700 FLEURY MEROGIS –
Tél 01 69 25 64 00 - [www-ch-manhes.fr](http://www.ch-manhes.fr)



C – Présentation de l'unité Addictologie (SSR et HDJ)

L'unité d'addictologie du centre hospitalier Frédéric-Henri Manhès est composée :

- **d'un Soins de suite et Réadaptation « Addictologie » (SSRA)**
- **d'un Hôpital de Jour (HDJ).**

✚ **Le service de Soins de suite SSRA** ouvert depuis septembre 2012 et dispose de 10 lits d'hospitalisation (4 chambres doubles et 2 chambres individuelles), hommes et femmes, pour des séjours de 4 semaines.

Ce service a structuré sa prise en charge autour de l'éducation thérapeutique et des thérapies cognitivo-comportementales en proposant des consultations individuelles et des ateliers animés par une équipe pluridisciplinaire formée à l'alcoologie et à l'éducation thérapeutique.

✚ **L'hôpital de Jour HDJ** vient compléter la stratégie de soin à partir de novembre 2014. Il se situe dans la continuité de la prise en charge en SSRA, ou d'autres structures hospitalières ou médico-sociales et peut accueillir 10 patients par jour; du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Suite à l'évaluation médico psycho sociale initiale, la proposition d'HDJ peut prendre différentes formes :

☞ Une « cinquième semaine » faisant immédiatement suite au séjour en SSRA permettant une sortie du programme en douceur afin d'éviter les rechutes immédiates devant les difficultés du quotidien.

☞ Un ou plusieurs jours par semaine pendant 3 ou 6 mois, selon votre objectif thérapeutique.

L'hôpital de jour complète et ne se substitue en rien à la prise en charge spécialisée (Centre de soin en addictologie CSAPA, gastro-entérologues, psychiatres, médecin généraliste ...) qui reste le cœur du suivi du patient.

D – Nos équipes

L'équipe administrative

Standard

☎ : 01 69 25 64 00

Accueil

☎ : 01 69 25 64 64

Directeur

Zacharie MAUGE

Secrétaires médicales

HDJ : Isabelle JACQUIN ☎ : 01 69 25 65 14

SSRA : Maria VIEIRA ☎ : 01 69 25 67 07

Secrétariat de direction

Sylvie PRADÈRE

☎ : 01 69 25 65 38

Cadre de santé

Christine JAUDRONNET ☎ : 01 69 25 64 75

L'équipe médicale

Médecin Chef de pôle

Dr T. SERRATO

Addictologues

Dr T. PHAM

Dr I. BENHENDA

Médecins adjoints

Dr J. TAING

L'équipe soignante

Diététiciens

Marlène CANTELOUP

Anne BOURRUT-LACOUTURE

Anne MONSALLIER

Enseignant en Activité Physique Adaptée

Aurélia BÉRING

Esther YOUNBA

Infirmière d'Éducation Thérapeutique

Hélène MERMET

Psychologue

Audrey BONIFAY

Art thérapeute

Stéphane FURODET

Assistante Sociale

Clémence ALLIOT

Infirmières et Aide Soignantes du service SSRA

Les stagiaires

Durant votre séjour, des stagiaires seront associés à votre prise en charge : étudiant(e)s en soins infirmiers, élèves aide-soignant(e)s ou autres spécialités. Vous pouvez refuser leur intervention à tout moment en le signalant à l'infirmière

E - Que faire avant votre arrivée à l'hôpital

➔ L'admission se fait sur **dossier complet** comprenant plusieurs parties :

- ☞ Médicale
- ☞ Sociale
- ☞ Administrative
- ☞ Lettre de motivation

Ce dossier doit être rempli par votre médecin (médecin traitant, addictologue, gastro-entérologue, psychiatre ou tout autre spécialiste qui vous suit).

Une consultation préalable vous sera proposée par un médecin addictologue du service

La commission médicale étudie la compatibilité de votre demande avec le programme que nous proposons.

➔ **Lorsque votre dossier est accepté** vous recevrez par courrier :

- ☞ un dossier de pré admission que vous devez renvoyer le plus rapidement possible. Le jour de l'admission les démarches administratives seront simplifiées et rapides.
- ☞ une notice avec la date d'entrée.



Vous devez impérativement confirmer une semaine avant votre présence. En cas de non confirmation votre place sera susceptible d'être proposée à un autre patient en attente.

- ☞ La liste des documents et vêtements nécessaires à votre séjour.

➔ **Documents à fournir:**

- ✓ Lettre de motivation,
- ✓ **Uniquement pour les patients de l'hôpital de jour** : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité physique,
- ✓ Photocopie de l'attestation mentionnant les droits à l'assurance maladie (Attestation vitale),
- ✓ Photocopie de la carte mutuelle,
- ✓ Photocopie de votre pièce d'identité,
- ✓ Certificat de vaccination contre la COVID-19. Dans le cas contraire, il vous sera demandé la réalisation d'un Test PCR ou antigénique avant votre admission

Identitovigilance : Nous vous demandons de présenter une pièce d'identité lors de votre admission. Cette mesure vise à garantir une identification fiable et unique de votre identité à toutes les étapes de votre prise en charge. L'objectif étant d'améliorer la sécurité en minimisant le risque d'erreur médicale associée à une mauvaise identification



IMPORTANT : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE

Nous vous demandons d'être particulièrement attentif (ve) au fait que ces documents soient encore **valides et qu'ils couvrent bien l'ensemble du séjour.**

Dans l'éventualité d'un refus de prise en charge par vos diverses caisses d'assurances, si vous n'êtes pas couvert par une mutuelle, si vous ne bénéficiez pas de la CMU, vous seriez dans l'obligation de régler vous-même le montant de votre séjour restant dû. C'est-à-dire, le cas échéant, le forfait journalier et/ou le ticket modérateur (20% du prix de journée du service concerné) et nous vous demanderons de signer à l'admission un engagement de paiement.

N'hésitez pas à vous faire aider, en cas de besoin, à prendre un avis soit auprès de vos correspondants habituels, d'une assistante sociale ou auprès de nos secrétariats médicaux.

➔ **Chambre particulière (SSRA)**

Les chambres individuelles seront affectées dans la limite de nos possibilités



Le supplément pour ces chambres est **à votre charge** si votre mutuelle ne couvre pas ces frais.

F – VOTRE SEJOUR

LE PROGRAMME POURRA ETRE MODIFIE EN FONCTION DE LA SITUATION SANITAIRE

1. L'ACCUEIL ADMINISTRATIF

✠ SI VOUS ETES HOSPITALISE(E) POUR 4 SEMAINES ✠
EN SOINS DE SUITE(SSRA)

 Votre admission est prévue à 10 H.

A votre arrivée, ayez l'amabilité de vous présenter à l'accueil administratif pour effectuer les formalités d'admission.

Pensez à envoyer vos bulletins de situation remis par le service administratif à votre employeur ou au Pôle-emploi. Ne pas oublier d'apporter des enveloppes timbrées à cet effet

L'établissement ne dispose pas de service d'accueil d'urgence.

 **IMPORTANT** Merci de signaler si vous êtes protégé(e) par une mesure de tutelle ou de curatelle.



✠ SI VOUS VENEZ EN HOPITAL DE JOUR (HDJA) ✠

 Votre admission est prévue à 8 H 30 ;

A votre arrivée, ayez l'amabilité de vous présenter à l'infirmière, à l'accueil du bâtiment HJD situé à droite de l'hôpital.

Elle vous remettra votre planning de la journée et vous dirigera vers vos ateliers ou vos entretiens individuels après vous avoir convié à faire un éthylo test.

2. VOTRE PRISE EN CHARGE THERAPEUTIQUE

L'équipe pluridisciplinaire de l'unité d'addictologie a réfléchi et structuré sa prise en charge autour de **l'éducation thérapeutique** et des **techniques cognitivo comportementales**.

Les différentes activités proposées, collectives ou individuelles, ont pour objectifs de vous aider à construire votre propre projet de soin. Elles visent ainsi à mieux connaître votre maladie ; à reprendre confiance et estime en vous, à découvrir, penser de nouvelles habitudes de vie et à préparer la phase de retour dans le milieu de vie.

✠ TOUT D'ABORD VOTRE BILAN ✠
MEDICAL, PSYCHOLOGIQUE ADDICTOLOGIQUE, SOCIAL ET NUTRITIONNEL .

Ce bilan, pratiqué avec l'infirmière d'éducation thérapeutique dès votre entrée, permet d'établir votre
« **Contrat de soin personnalisé** »



✦ VOTRE CONTRAT DE SOIN PERSONNALISE ✦



Ce contrat de soin élaboré d'un commun accord avec l'infirmière (si vous êtes hospitalisé en SSRA) ou le médecin (si vous êtes hospitalisé en HDJ) fixera vos objectifs et servira de guide tout au long de votre séjour. Il sera régulièrement réévalué par l'équipe soignante avec votre coopération lors des réunions de synthèse.

Ce contrat vous engage notamment à respecter le règlement intérieur que vous trouverez page 15. Un planning comportant les ateliers de groupes et les consultations individuelles vous sera remis à l'issue du bilan et du contrat de soin.



✦ LES THERAPIES DE GROUPES ✦

Nous vous demandons d'être présent et ponctuels à tous les ateliers qui font partie de votre programme. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à en faire part à l'équipe soignante.

Durant ces ateliers, bienveillance, non jugement et secret partagé entre participants sont de rigueur.

~~~~~ Les ateliers médicaux ~~~~~

Animés par des médecins.

Ateliers d'alcoologie. Ils vous apportent des informations sur l'alcool, la dépendance, les maladies, les traitements afin de mieux connaître votre maladie

Atelier tabacologie pour informer, faire le point sur votre tabagisme.



~~~~~ Les ateliers d'éducation thérapeutique ~~~~~

Animés par une infirmière diplômée en éducation thérapeutique

Ateliers hygiène et hygiène de vie, ateliers sommeil, ateliers mémoire, ateliers information alcool et conduite, autres addictions, ateliers préparation du plan d'urgence, groupes de paroles à thèmes...

~~~~~ Les ateliers Psychologiques ~~~~~

Animés par une psychologue

Apprendre à reconnaître les émotions et prendre conscience du lien entre alcool et émotions, apprendre à vivre sa maladie sans honte et affronter de manière affirmée le regard des proches et des autres, savoir mettre en place des objectifs concrets et progressifs pour changer ses comportements et anticiper les difficultés susceptibles de favoriser la rechute

~~~~~ Les ateliers assistante sociale ~~~~~

Animés par l'assistante sociale

Mise au point sur la couverture sociale, les arrêts de travaux, les différentes aides sociales, le surendettement



~~~~~ Les ateliers diététiques ~~~~~

Animés par une diététicienne

Ateliers « pratiques » en cuisine thérapeutique : réalisation de cocktails, de sauces sans alcool...

Ateliers pour reprendre en main son alimentation afin de mettre en pratique une alimentation harmonieuse, équilibrée et adaptée à son goût : « équilibrer son alimentation », apprendre à lire les étiquettes alimentaires, travail sur les différentes situations alimentaires et par quoi remplacer l'alcool (restaurant, invitation, travail, fêtes), faire ses courses, savoir s'hydrater



~~~~~ L'éducation sportive ~~~~~

Animés par des enseignants en Activité Physique Adaptée

Ateliers théoriques pour être capable d'identifier les différents types d'activités sportives ainsi que leur spécificité, savoir quantifier son activité sportive pour pouvoir l'adapter à ses objectifs.

Pratique d'activités gymniques et de marche (tapis, vélo, renforcement musculaire.. ;)

~~~~~ L'art-thérapie ~~~~~

Animés par un psychologue art-thérapeute



L'Art-Thérapie est une approche psychothérapeutique qui met l'accent sur l'expression artistique du patient. C'est à travers cette expression de l'art que des images internes, des émotions seront exprimées.

Créer c'est aller à la rencontre de soi. L'atelier est encadré par un psychologue Art-thérapeute qui vous accompagne dans votre processus créatif. A noter qu'il ne faut nullement être artiste pour participer à l'art-thérapie, l'art étant simplement un support à la thérapie. Dans cet atelier, vous aurez l'occasion d'utiliser la peinture, le dessin... et bien d'autres médiations.



~~~~~ Les ateliers initiation à la « pleine conscience » ~~~~~

Animés par un de nos psychologues ou art-thérapeute

Exercices simples se basant sur le yoga et la relaxation, qui vous permettront d'identifier les déclencheurs personnels et les situations vous rendant particulièrement vulnérables. L'initiation à la pleine conscience favorise une conscience plus aigüe des signaux internes (émotions, pensées, sensations) comme externes (provenant de l'environnement) vous permettant ainsi de mieux choisir vos réactions et de ne plus répondre de façon automatique.

~~~~~ Les rencontres avec les associations d'anciens buveurs ~~~~~

Régulièrement, des associations d'anciens buveurs viennent à votre rencontre.

Chaque association de bénévoles peut apporter des réponses spécifiques à vos attentes.

Ils ont signés une charte avec l'établissement et respectent la confidentialité des informations qui pourraient leur parvenir concernant tant l'établissement et le personnel que la personne elle-même.



✧ LES THERAPIES INDIVIDUELLES ✧

Nous vous proposerons des entretiens individuels selon les besoins identifiés lors du bilan d'entrée ou après réévaluation durant votre séjour.

Ces rendez-vous seront positionnés à la place de certains ateliers et vous en serez informé(e) quelques jours avant par un document écrit, qui vous sera remis par la secrétaire ou l'infirmière.

Vous pouvez également nous solliciter en cas de besoin.

Ces entretiens peuvent être :

- ☞ médicaux
- ☞ psychologiques
- ☞ sociaux
- ☞ diététiques
- ☞ sportifs

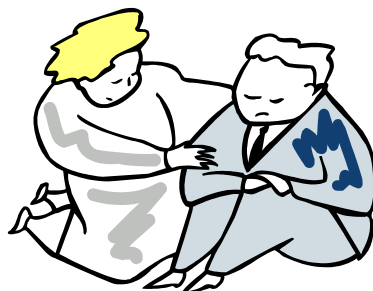
✧ RENCONTRE AVEC VOTRE ENTOURAGE ✧

Il nous semble également important de pouvoir rencontrer des personnes de votre entourage.

Sans nous substituer à des thérapies systémiques, si vous le souhaitez, vous pourrez être reçu(e) avec votre conjoint, vos enfants, vos parents, des amis proches ...

Votre entourage est en souffrance également et a besoin de comprendre votre maladie. Cela les aidera et vous aidera.

A l'issue, nous pourrions vous proposer une orientation vers des thérapies familiales proches de chez vous.



3. L'ORGANISATION DE VOS JOURNEES

✦ SI VOUS ETES HOSPITALISE(E) POUR 4 SEMAINES ✦ EN SOINS DE SUITE (SSRA)

Après votre admission, à l'accueil de l'hôpital, le cadre de santé ou une infirmière du service vous conduira dans votre chambre, au rez-de-chaussée. Elle vous donnera les renseignements pratiques sur le fonctionnement du service.

Votre séjour débutera alors par la visite du médecin et les différents bilans médicaux nécessaires pour faire le point sur votre santé.

Vous aurez également un rendez-vous avec l'infirmière d'éducation thérapeutique avec qui vous fixerez vos objectifs du séjour et vous signerez ainsi votre «contrat thérapeutique de séjour». Elle vous remettra également les différents documents (règlements de vie).

Un planning hebdomadaire se trouve dans le panneau d'affichage des activités du service

Les ateliers débutent à 9 h 15.

Les repas sont pris en commun au restaurant de l'hôpital.

Les activités se terminent à 16 h 30.



➞ Permissions

Lors de la première semaine en unité addictologie, les permissions ne sont pas autorisées

Des permissions peuvent ensuite être demandées au médecin qui pourra les valider selon la situation.

Celles-ci doivent être demandées **au moins 48 H avant**.

Un éthylotest sera pratiqué systématiquement au retour.

Un test urinaire et/ou salivaire sera pratiqué selon indication.

Les permissions d'expositions thérapeutiques se feront soit le samedi ou le Dimanche.

➞ Visites

Pas de visite autorisée la 1^{ère} semaine de cure.

A partir de la 2^{ème} semaine d'hospitalisation, elles pourront s'effectuer entre 13 H et 20 H mais **en dehors des horaires d'activité**

Les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans les salles d'activité ni dans la salle à manger

Sont non autorisés : toute boisson alcoolisée ou assimilée sans alcool (ex : bière sans alcool) tout produit illicite, les denrées périssables (le non-respect est source d'interruption anticipée du séjour).

Les enfants de –12 ans ne sont pas autorisés dans le service.

Un espace visiteurs (RDC de l'hôpital) vous permet d'accueillir toute votre famille (mais seulement après la première semaine de séjour)

➞ Divers

Jeux - des jeux de société et des jeux d'extérieur sont disponibles dans le bureau des infirmières.

Service extérieur (prestations payantes) : pressing – coiffeuse – pédicure : voir informations sur le panneau d'affichage à l'entrée du service

✧ SI VOUS ETES HOSPITALISE(E) EN HOPITAL DE JOUR ✧



L'infirmière vous accueillera dès 8h30 dans le bâtiment HDJ à droite de l'hôpital.

Puis le médecin fera avec vous un bilan « d'éducation thérapeutique » pour établir vos objectifs du séjour et le « contrat de soin » est alors signé d'un commun accord ainsi que le règlement intérieur.

Le livret d'accueil vous sera remis.

Chaque matin, un planning fixera les activités de la journée.

Les ateliers débutent à 9h15 ; les repas de midi sont pris en commun au restaurant de l'hôpital, les activités de l'après-midi se terminent à 16h30.

Selon les objectifs de votre contrat de soin, l'équipe pluridisciplinaire vous proposera également des entretiens individuels qui auront lieu à la place d'activités en groupe.

Vous aurez besoin de vêtements et chaussures, une serviette de toilette et une bouteille d'eau pour pratiquer les activités physiques adaptées.

Un casier individuel dans un vestiaire est mis à votre disposition pour la journée.

L'ABSTINENCE DURANT CES JOURNEES EST INDISPENSABLE

Chaque matin, un éthylo test sera pratiqué à votre arrivée.

En cas d'alcoolémie positive nous vous demanderons de reporter votre admission

✧ QUE VOUS SOYEZ HOSPITALISES EN SSRA OU HDJ ✧

Ateliers et entretiens ont lieu dans le nouveau bâtiment à droite de l'hôpital

4. FIN DU PROGRAMME THERAPEUTIQUE

✧ LA PREPARATION A LA SORTIE ✧

Cette préparation **s'effectue tout au long de votre hospitalisation** et vous en êtes l'acteur principal. Pour vous aider, l'équipe soignante est à votre disposition. Des ateliers de préparation sont organisés et des rencontres avec différents mouvements d'entraide vous sont proposées. Il est important que vous mettiez à profit votre séjour pour les rencontrer.

Après votre sortie, ils pourront, si vous le souhaitez, vous aider à maintenir votre abstinence et cela vous permettra également de venir en aide à d'autres personnes en difficulté avec l'alcool (voir liste des associations page 17)

Vous ferez un bilan à la fin du programme ; avec l'infirmière d'ETP pour les patients du SSRA, avec un médecin pour les patients de l'HDJ afin d'évaluer si les objectifs que vous aviez fixés ont été atteints. De nouveaux objectifs peuvent être réfléchis ainsi ensemble.

Votre ou vos médecins recevront un compte rendu de votre séjour.

✧ EVALUATION DE VOTRE SATISFACTION ✧

Il est important pour nous de connaître votre sentiment sur votre séjour et vos idées, suggestions et critiques éventuelles afin que nous puissions améliorer notre prestation.

A cette fin, nous vous demandons de bien vouloir remplir notre questionnaire papier et de le déposer dans la boîte située dans le hall d'entrée de l'hôpital avant votre départ ou de répondre à notre questionnaire en ligne.

✱ INTERRUPTION ANTICIPEE DE SEJOUR ✱

➔ SUR DÉCISION COLLEGIALE

L'équipe thérapeutique peut prononcer une interruption du séjour ou une orientation appropriée, en cas de besoin et/ou de non-respect du règlement intérieur. Un entretien vous sera accordé préalablement.

Quelle que soit la raison de l'interruption de votre hospitalisation, nous vous invitons, à poursuivre vos soins et nous sommes à votre disposition pour vous aider dans votre démarche et vous proposer des orientations possibles.

Les personnes qui ont fait l'objet d'une interruption de séjour pour raison disciplinaire ne peuvent entrer à nouveau dans l'établissement sans l'autorisation du médecin chef. Nous pourrions éventuellement étudier votre réadmission.

➔ SUR DECISION PERSONNELLE,

Si vous souhaitez interrompre votre séjour, Il vous est demandé dans ce cas de nous en informer le plus tôt possible et de rencontrer un médecin.

Si vous demandez à sortir contre avis médical, vous devez signer une attestation précisant que vous avez été informé(e) des risques encourus pour votre santé, de l'avis négatif du médecin concernant votre sortie et dégageant la responsabilité de l'hôpital.

Si toutefois vous quittez l'établissement sans nous en informer, nous serons obligés d'en aviser les autorités compétentes.

DANS TOUS LES CAS IL EST INDISPENSABLE DE CONTINUER LE SUIVI AVEC VOTRE MEDECIN GENERALISTE ET/OU SPECIALISTE...

5. SORTIE ADMINISTRATIVE

La date de votre sortie est décidée lors de la signature du contrat thérapeutique, 28 jours pour les SSRA et selon le bilan éducatif pour l'HDJ.

La chambre devra être libérée pour 8h30.

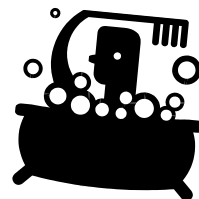
Une ordonnance vous sera remise en cas de poursuite de votre traitement. Pensez à récupérer cette ordonnance et votre dossier médical au bureau des infirmières. Les formalités concernant votre sortie vous seront précisées par le personnel soignant.

Nous vous demandons de passer le matin au bureau des admissions afin de régulariser votre dossier.

A votre départ, quelle que soit la modalité de sortie, vous devez vous organiser pour emporter **tous vos effets personnels**. Il nous est impossible de stocker durablement des affaires d'anciens patients et dès lors, tout effet personnel non réclamé après un an et un jour sera donné à une association caritative.

6. REGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE VIE

Nous demandons à chaque patient de s'engager à suivre les règles de fonctionnement et de vie selon le séjour que vous effectuez (SSRA ou HDJ)



Règles générales

- ☞ Respecter le contrat thérapeutique individuel établi entre le médecin et le patient.
- ☞ Ne pas introduire et/ou consommer de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments non prescrits par le service.
- ☞ Participer et respecter les horaires des activités du programme thérapeutique.
- ☞ Avoir un comportement adapté à la vie en communauté : politesse, courtoisie, ne pas être bruyant, ne pas être violent, pas de vol. Un comportement agressif pourra entraîner la fin de votre hospitalisation.
- ☞ Ne pas quitter l'hôpital sans autorisation.
- ☞ Prévenir le personnel de votre départ et retour pour les ballades dans le parc
- ☞ Il est interdit d'accueillir toute personne étrangère au service dans la salle d'activités de l'Unité d'Addictologie sans l'autorisation d'un membre de l'Equipe soignante.
- ☞ Remettre à l'équipe soignante les médicaments ou objets tranchants en votre possession dès votre jour d'arrivée.
- ☞ Eviter l'usage du téléphone portable dans le service (espaces communs) et l'éteindre systématiquement lors des activités thérapeutiques.
- ☞ Faire attention à l'hygiène corporelle et à la présentation, Respecter les locaux, le matériel
- ☞ Il est interdit de fumer ou de vapoter (cigarette électronique) dans l'enceinte de l'hôpital (y compris dans la chambre). Ne pas jeter les mégots au sol. Une aide au sevrage tabagique vous sera systématiquement proposée durant votre séjour.
- ☞ Ne pas entrer sans autorisation dans les locaux réservés au personnel.
- ☞ Accepter de pratiquer un éthylotest, et/ou un test salivaire et/ou urinaire inopinément.



Règles spécifiques au SSRA

- ☞ Respecter les horaires du lever, du coucher, des repas
- ☞ Ne pas quitter l'hôpital sans autorisation. Une permission doit être demandée au médecin du service au moins 48H avant. Un éthylotest est fait systématiquement au retour. **Ne sera accordée uniquement qu'une seule permission par weekend.**
- ☞ Prendre les médicaments distribués en présence de l'infirmière.
- ☞ Faire attention à l'hygiène corporelle et à la présentation, et changer de vêtements régulièrement. Prévoir assez de linge pour le séjour.
- ☞ Respecter la chambre qui doit être rangée quotidiennement.

Règles spécifiques HDJ

- ☞ l'abstinence durant ces journées est indispensable, de ce fait, un éthylotest sera pratiqué chaque matin à votre arrivée
- ☞ Ne pas quitter l'hôpital sans autorisation



G – COORDONNEES DES STRUCTURES D'ADDICTOLOGIE EN ESSONNE

Il est important de maintenir le suivi avec votre médecin traitant, médecin addictologue en plus de votre suivi spécialisé (ex : par gastro-entérologue ou psychiatre..) durant votre prise en charge en HDJA et dès la sortie du SSRA.

A cet effet, vous trouverez ci-dessous la liste des structures de prise en charge en addictologies en Essonne dans le cas où vous ne seriez pas suivi(e).


CSAPA Val d'Orge (« Ressources »)

6, avenue Jules Vallès
91200 ATHIS MONS

Téléphone : 01 69 38 37 21

Mail : ressources@associationressources.org

Essonne Accueil Evry OPPELIA

110, Grand Place de l'Agora
3ème étage
91034 EVRY

Téléphone : 01 60 78 06 44

Mail : essonne-accueil-evry@oppelia.fr

CSAPA Alcool

4, place du Général Leclerc
Centre hospitalier d'Orsay
91401 ORSAY

Téléphone : 01 69 29 74 76

Site : www.ch-orsay.fr

**Centre Médical de Bligny
Médecine Polyvalente Addictologie**

91640 BRIIS-SOUS-FORGES

Téléphone : 01 69 26 30 00

Essonne Accueil Massy-Palaiseau OPPELIA

79 Avenue Jean Jaures
91120 PALAISEAU

Téléphone : 01 69 32 22 22

Mail : essonne-accueil-massy-palaiseau@oppelia.fr

CSAPA L'Espace

25 bis, route d'Egry
91290 ARPAJON

Téléphone : 01 64 90 62 00

CSAPA d'Evry/ Association Addictions France

25, desserte de la Butte Creuse
91004 EVRY

Téléphone : 01 69 87 72 02

Mail : csapa.evry@addictions-france.org

**Centre Hospitalier – Unité Fonctionnelle
d'addictologie**

BP 125

91161 LONGJUMEAU cedex

Téléphone : 01 64 54 87 87

Mail : Laurentdecoux@ch-longjumeau.fr

Essonne Accueil Etampes

10, rue de la Plâtrerie
91150 ETAMPES

Téléphone : 01 69 92 46 46

Mail : essonne-accueil-etampes@oppelia.fr

CSAPA ETAMPES

Centre hospitalier

26 avenue Charles de Gaulle
91150 ETAMPES

Téléphone : 01 60 80 79 45

Mail : csapa@ch-sudessonne.fr

**Centre Hospitalier Sud Francilien - Pôle santé
publique et SSR structure addictologie**

116 Bd Jean Jaurès 91100 CORBEIL ESSONNES

Téléphone : 01 61 69 76 72 ou 70 33

Site : www.ch-sud-francilien.fr

H - LISTE DES MOUVEMENTS D'ENTRAIDE – STRUCTURES NATIONALES

AL-ANON ALATEEN

18 rue Nollet - 75017 PARIS Tél : 01.42.81.97.05

www.al-anon-alateen.fr

ALCOOLIQUES ANONYMES

29 rue Campo Formio - 75013 PARIS Tél. : 01.48.06.43.68

www.alcooliques-anonymes.fr

ALCOOLIQUES ANONYMES

Intergroupe de Paris (A.A)

3 rue Frédéric Sauton - 75005 PARIS - Tél. : 01.43.25.75.00

ALCOOL ASSISTANCE

Section quartier des Halles (Paris)

3 rue Jean Mermoz - 75001 PARIS - Tél. : 08.21.00.25.26

www.alcoolassistance.net

ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION DE L'ALCOOLISME (ANPA)

20 rue Saint Fiacre - 75002 PARIS - Tél. : 01.42.33.51.04

www.anpaa.asso.fr

ASSOCIATION POUR LA COMMUNICATION, L'ESPACE ET LA REINSERTION DES MALADES ALCOOLIQUES (ACERMA)

22 quai de la Loire - 75019 PARIS

Tél : 01.48.24.98.16 - Accueil du lundi au vendredi de 14h à 18h.

acerma.asso@yahoo.fr

FEDERATION NATIONALE DES AMIS DE LA SANTE

18 rue du parc - 67205 Oberhausbergen - Tél. : 03.88.56.09.65

www.f-n-a-s.com

ALCOOL ECOUTE JOIE ET SANTE

Tél. : 05.49.50.63.51

www.alcoolecoutejoieetsante.com

LA SANTE DE LA FAMILLE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

190 avenue de Clichy - Bâtiment C - 75017 Paris - Tél : 01.71.93.82.32

www.lasantedelafamille.fr

LA CROIX BLEUE

189 rue Belliard — 75018 PARIS -Tél. : 01.42.28.37.37

www.croixbleue.fr

VIE LIBRE

8 impasse Dumur - 92110 CLICHY - Tel.: 01.47.39.40.80

www.vielibre.org

